

SÉANCE extraordinaire

Le 29 avril 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 29 avril 2020, à 16 h 24, à huis clos tel que prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

**SONT PRÉSENTS PAR
ZOOM RÉUNION**

Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT
PRÉSENT PAR ZOOM
RÉUNION**

Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

200429.115 SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que les séances soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom-conférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon par et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que les séances ordinaires et extraordinaires soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conférence;

Que les séances ordinaires du conseil se tiennent selon le calendrier des séances adopté par la résolution numéro 191007.374 et que

l'enregistrement des séances ordinaires débute à 16 h 30;

Que les séances du conseil tenues à huis clos soient enregistrées et diffusées sur le canal Youtube de la Ville de Chandler https://www.youtube.com/channel/UCASRqtFXGOPskcOW_Whn_Q;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200429.116 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 16 h 32.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier